

Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 28 août 2025	Heure	17 h 40
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	11 minutes
Réunion présidée par	Joe Ortona	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière

Commissaires			
Membres		Non-membres	
	Quorum : 4		
Joe Ortona, président	X	Chelsea Craig	
Pietro Mercuri, vice-président	X	James Kromida	X
Maria Corsi	X	Julie Kristof	
Julien Feldman – Teams	X	Susan Perera	
Paula Kilian – Teams	X	Mario Pietrangelo	
Jessica Houde-Woytiuk	X	Merika Ramundo	
Sharon Nelson – Teams	X	Jennifer Rutt	
		Paola Samuel	

Administrateurs			
Nicholas Katalifos	X	Mario Cardin	X
Pelagia Nickoletopoulos	X	Radia Dehimi	X
M ^e Jack H. Chadirdjian	X	Angela Spagnolo	X
M ^e Nathalie Lauzière	X	Bob Thomas	X
Brigida Sellato	X		

Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description
1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u> IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E25-08-28-1</u>
2.	<u>Adoption du procès-verbal</u> <u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 17 juin 2025</u> IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JESSICA HOUDE-WOYTIUK ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 17 juin 2025 soit adopté sans modification. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E25-08-28-2.1</u>
3.	<u>Affaires relevant du procès-verbal</u> Aucune affaire découlant du procès-verbal
4.	<u>Services de soutien supplémentaires pour les élèves de la CSEM intégrés à l'école Peter Hall pour l'année scolaire 2025-2026</u> ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a conclu une entente avec l'école hors-réseau Peter Hall afin d'offrir la scolarisation aux élèves ayant des besoins particuliers sévères qui ne peuvent être accueillis dans des écoles de la CSEM; ATTENDU QUE l'école Peter Hall a informé la CSEM que les besoins sévères et complexes de dix élèves de la CSEM surpassent les services spécialisés offerts par l'école; ATTENDU QUE pour maintenir l'inscription de ces dix élèves, l'école Peter Hall aurait besoin du soutien supplémentaire d'un accompagnateur à temps plein par élève (soutien 1:1); ATTENDU QUE le coût estimé, y compris les autres frais encourus, pour le soutien supplémentaire 1:1 pour les dix élèves de la CSEM totalisera 540 000,00 \$ pour l'année scolaire 2025-2026; ATTENDU QUE la CSEM a convenu de payer le soutien supplémentaire 1:1 pour ces dix élèves pour l'année scolaire 2025-2026; IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) soit autorisée à payer les services supplémentaires et les autres frais encourus, jusqu'à concurrence de 540 000,00 \$, pour le soutien 1:1 de dix (10) élèves de la CSEM ayant des besoins particuliers complexes et sévères, à l'école Peter Hall pour l'année scolaire 2025-2026, conformément à la documentation soumise lors de la réunion. IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E25-08-28-4</u>

Procès-verbal du comité exécutif

5.	<u>Achats regroupés – Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) – Appel d’offres 2025-8047-50 – Fournitures de bureau</u> ATTENDU QUE le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) procédera à l’appel d’offres public 2025-8047-50 afin de conclure un contrat ouvert (contrat à commandes) pour l’achat de fournitures de bureau; ATTENDU QUE lesdites fournitures de bureau sont essentielles au fonctionnement quotidien des écoles, des centres et du centre administratif de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM); ATTENDU QUE la présidente du Conseil du trésor a décrété, par l'arrêté ministériel A.M. 2024-03 entré en vigueur le 6 juin 2024, l’achat de fournitures de bureau par l'entremise du CAG; ATTENDU QUE la CSEM souhaite participer à cet appel d'offres en vue d'octroyer un contrat d'une durée de trois (3) ans, du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2028, assorti de deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, soit du 1^{er} décembre 2028 au 30 novembre 2029 et du 1^{er} décembre 2029 au 30 novembre 2030, pour une durée totale de cinq (5) ans; ATTENDU QUE le coût annuel des fournitures de bureau pour l'ensemble de la commission scolaire est estimé à 400 000,00 \$ (avant taxes) et à 2 000 000,00 \$ (avant taxes) pour la durée totale du contrat de cinq (5) ans; ATTENDU QU’en vertu de l'article 114.1 du Règlement n° 10 (Délégation de pouvoirs), le comité exécutif doit adopter une résolution autorisant la commission scolaire à conclure un contrat d'achats regroupés de plus de 250 000,00 \$; ATTENDU QUE le CAG a invité la CSEM à lui faire parvenir son mandat au plus tard le 10 septembre 2025; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) participe à l'appel d'offres 2025-8047-50 du CAG, un contrat ouvert pour l'achat de fournitures de bureau, d'une valeur de 2 000 000,00 \$ (avant taxes) et de 2 299 500,00 \$ (taxes incluses), et ce, pour la période de cinq ans du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2030. IL EST DE PLUS RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l’un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E25-08-28-5</u>
6.	<u>Achats regroupés – Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) – Appel d’offres 2025-8216-50 – Imprimantes, multifonctions et cartouches originales</u> ATTENDU QUE le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) procédera à l’appel d’offres public 2025-8216-50 afin de conclure un contrat ouvert (contrat à commandes) pour l’achat d’imprimantes, d’appareils multifonctions et de cartouches d’encre originales; ATTENDU QUE lesdits outils d'impression sont essentiels au fonctionnement quotidien des écoles, des centres et du centre administratif de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM); ATTENDU QUE le ministère de l’Éducation a décrété, par l’arrêté ministériel A.M. 2024 entré en vigueur le 19 décembre 2024, l'achat d'imprimantes, d’appareils multifonctions et de cartouches d’encre originales par l’entremise du CAG; ATTENDU QUE la CSEM souhaite participer à cet appel d'offres en vue d'octroyer un contrat d'une durée de 36 mois, du 30 novembre 2025 au 29 novembre 2028;

Procès-verbal du comité exécutif

	ATTENDU QUE le coût annuel de location des imprimantes est estimé à 566 000,00 \$ (avant taxes), soit un total de 1 698 000,00 \$ (avant taxes) pour la durée du contrat; ATTENDU QUE le coût annuel des cartouches d'encre originales est estimé à 35 000,00 \$ (avant taxes), soit un total de 105 000,00 \$ (avant taxes) pour la durée du contrat; ATTENDU QUE le coût total du contrat est estimé à 1 803 000,00 \$ (avant taxes); ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a été consulté; ATTENDU QU'en vertu de l'article 114.1 du Règlement n° 10 (Délégation de pouvoirs), le comité exécutif doit adopter une résolution autorisant la commission scolaire à participer à un appel d'offres d'achats regroupés de plus de 250 000,00 \$; ATTENDU QUE le CAG a invité la CSEM à lui faire parvenir son mandat au plus tard le 16 juillet 2025, tout en permettant que les modifications et les autorisations officielles soient finalisées au plus tard le 5 septembre 2025; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) participe à l'appel d'offres 2025-8216-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales, un contrat ouvert pour l'achat d'imprimantes, d'appareils multifonctions et de cartouches d'encre originales, d'une valeur de 1 803 000,00 \$ (avant taxes) et de 2 075 298,75 \$ (taxes incluses), et ce, pour la période de trois ans du 30 novembre 2025 au 29 novembre 2028. IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E25-08-28-6</u>
7.	<u>Sujets divers</u> Aucun
8.	<u>Clôture de la réunion</u> IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 17 h 51. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E25-08-28-8</u>

M. Joe Ortona, président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale